

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220519-009

du 19 mai 2022

n°009

page 1/2

EXTRAIT :Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (33) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marion LATUS, David SIMON

POUVOIRS (6) : Jean-Pierre de MICHIEL donne pouvoir à Marion LATUS
Pierre BARAUDON donne pouvoir à Patricia BAZIN
Evelyne AZIHARI donne son pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Séverine BART donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elsa FARHAT donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**OBJET : Aménagement du quai bas Alsace Lorraine - Modification n°1 au marché de travaux du lot 1 Terrassements-VRD**

Par délibération n°13 du 30 septembre 2021, le conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux relatifs à l'aménagement du Quai Alsace Lorraine avec les entreprises retenues à l'issue d'une procédure adaptée.

Le montant initial cumulé de ces marchés de travaux passés dans le cadre de l'aménagement du quai Alsace Lorraine s'élève à la somme globale de 1 089 449,98 € HT soit 1 307 339,98 € TTC.

Pour information, pour le quai haut, une réfaction sur le prix, prévue par l'article 41-7 du CCAG travaux a été acceptée par l'entreprise pour un montant de - 7 718,25 € HT (- 9 261,90 € TTC), par rapport au prix initial du marché.

Pour le quai bas, des ajustements de chantier s'avèrent nécessaires entraînant une modification du marché passé avec la société COLAS Centre Ouest, initialement correspondant à :

LOT 1 : Terrassement – VRD, marché n° 21M23V d'un montant de 667 275,90 € HT (800 731,08 € TTC).

Ces ajustements correspondent à la remise en place de pavés de récupération sur l'emprise des fosses d'arbres, cette surface étant prévue initialement en terre végétale. La surface totale concernée est de 100 m² au prix de 61,40 € HT/m² soit un montant total de + 6 140,00€ HT (7 368 € TTC).

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220519-009

du 19 mai 2022

n°009

page 2/2

Le montant total du marché COLAS s'élève dorénavant à 673 415,90 € HT (808 099,08 TTC) soit une majoration du montant initial de 0,92 %.

* * * * *

VU l'article 2194-8 du Code de la commande publique relatif aux modifications de faible montant,

VU la délibération n° 13 du 30 septembre 2021 approuvant la signature des marchés de travaux pour l'aménagement du quai Alsace Lorraine,

CONSIDÉRANT la nécessité d'intégrer la prestation complémentaire de remise en place des pavés sur l'emprise des fosses d'arbre, afin d'apporter une plus-value à l'aménagement du quai Alsace Lorraine,

CONSIDÉRANT que cette nouvelle prestation entraîne une variation de + 6 140,00 € HT soit 7 368,00 € TTC dans le montant du marché Terrassement-VRD n°21M23V passé avec la société COLAS Centre-Ouest,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification n°1 au marché 21M23V pour un montant de 6 140 € HT en plus-value du marché initial (+ 0,92%) portant ce dernier à 673 415,90 € HT ; ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier,
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire 518/2315/P126/C07M06A01/XX/4600.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUD





MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

AVENANT n°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

VILLE DE CHATELLERAULT
78, Boulevard Blossac – CS 10619
86106 CHATELLERAULT Cedex

B - Identification du titulaire du marché de travaux

LOT n°1 – Terrassement - VRD
COLAS FRANCE
Z.I. Sud Nonne – CS 60223
86102 CHATELLERAULT Cedex

C - Objet du marché de travaux

Objet du marché de travaux :

Travaux d'aménagement du qual Alsace Lorraine (qual bas et pré de l'Assesueur)

- Date de la notification du marché de travaux : 07 Octobre 2021
- Durée d'exécution initiale du marché de travaux : 7 mois dont 1 mois de préparation
- Montant initial du marché :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 667 275,90 €
 - Montant TTC : 800 731,08 €

D - Objet de l'avenant 1

■ Avenant 1 :

Le présent avenant a pour objet :

- La remise en place de pavés de récupération sur l'emprise des fosses d'arbres (hors motte), surface prévue initialement en terre végétale, sur une surface totale de 100 m² selon le prix 8.19 du DPGF de 61,40 € HT / m², soit un montant total de + 6 140,00 € HT.

■ Incidence financière de l'avenant 1 :

L'avenant 1 a une incidence financière sur le montant du marché : NON OUI

Montant de l'avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 6 140,00 €
- Montant TTC : 7 368,00 €


Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 673 415,90 €
- Montant TTC : 808 099,08 €
- % d'écart introduit par l'avenant 1 : +0,92 %

■ Incidence sur les délais :

Sans objet.

E - Signature du titulaire du marché de travaux

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LEBRUN Thomas - Directeur d'Agences	Châtelerault, le 19/04/2022	 COLEAS FRANCE ETABLISSEMENT DE CONSEILLER LAULIT 24-10 rue de la République - Sud Nord - CS 69223 33100 COGNAC CEDEX SIRET : 525 230 983 00150 S.A.S. au capital de 14 193 € - RCS PARIS

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

En cas de notification par voie électronique :
 (Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

A :, le

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché de travaux

En cas de remise contre récépissé :
 Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,